***(Agent fonctionnaire)***

**ARRÊTÉ PORTANT REINTEGRATION APRES SUSPENSION DE FONCTIONS**

**DE M …………………………………………………**

**GRADE ………………………………………………**

Le Maire (ou le Président) de ………,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989, relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux,

Vu l’arrêté daté du … portant suspension des fonctions de M. ……,

Considérant l’abandon de la procédure disciplinaire,

*(Le cas échéant) Considérant (l’abandon des poursuites pénales, l'ordonnance de non-lieu rendue par le juge d'instruction, le jugement de relaxe rendu par le tribunal correctionnel…)*

Considérant qu’il convient de réintégrer l’agent,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

A compter du ……, M ……… est réintégré *dans ses fonctions, (ou sur le poste de ………)*

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté sera :

- notifié à l’agent,

- transmis au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Fait à …… le …….,

Le Maire (ou le Président),

*(prénom, nom lisibles et signature)*

*ou*

Par délégation,

*(prénom, nom, qualité lisibles et signature)*

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le ...........................

Signature de l’agent :